



Difficultés et crises agricoles : la MSA Grand Sud à vos côtés

- Exploitants et salariés agricoles



grandsud.msa.fr



L'essentiel & plus encore



La MSA est chargée d'une mission de service public de sécurité sociale au bénéfice du monde agricole.

Elle déploie plusieurs solutions en matière d'accompagnement des exploitants et agriculteurs en situation de difficultés ou de crises.

Les dispositifs mobilisables, exclusifs au régime agricole, permettent :

- d'atténuer l'impact sur la trésorerie des exploitants ;
- d'assurer une couverture sociale optimale ;
- de prévenir la détresse psychologique et l'isolement ;
- d'aider à une reconversion professionnelle ;
- ...

Le guichet unique permet à la MSA de coordonner l'ensemble de ses actions sur le champ de la protection sociale de ses ressortissants.

SOULAGER LA TRÉSORERIE DES EXPLOITANTS

1 - Les échéanciers de paiement :

Les échéanciers de paiement permettent aux exploitations et aux entreprises employeurs de main d'oeuvre de :

- lisser et de reporter leurs charges ;
- faire face, sur le court terme, à leurs obligations de versement de cotisations.

2 - La prise en charge des cotisations pour aider et compenser les effets de la crise :

- permet d'aider au paiement tant des cotisations personnelles des chefs d'exploitations que des cotisations sociales patronales dues au titre de leurs salariés.

3 - La remise des majorations de retard :

- une remise de majorations de retard relève de la compétence de la Commission de Recours Amiable et du Directeur. Cette instance prend en compte les situations individuelles.

4 - La modulation des appels de cotisations permet de :

- en cas de variation de revenu professionnel, aux non-salariés agricoles, de demander que les fractions ou échéances mensuelles de cotisations et contributions sociales soient calculées sur une base intégrant les revenus professionnels estimés de l'année précédente.

Nos services restent à votre disposition pour un accompagnement personnalisé

ASSURER UNE COUVERTURE SOCIALE OPTIMALE

1 - Le « Rendez-vous Prestations MSA » :

■ Le Rendez-Vous Prestations est un dispositif d'accompagnement individuel. C'est un moment d'échange avec un conseiller MSA pour vérifier que vous disposez bien de l'ensemble des prestations auxquelles vous avez droit :

- revenu de solidarité active (rsa),
- prime d'activité,
- complémentaire santé solidaire,
- aides au logement,
- médiation et résolution de conflits : orientation vers les médiateurs familiaux, frais engendrés par la participation à des actions collectives ou de formation,
-



Le Revenu de Solidarité Active :

- Il assure aux personnes sans ressources ou disposant de faibles ressources un niveau minimum de revenu variable selon la composition du foyer ;
- il est possible de cumuler le RSA avec les revenus du travail sous conditions.

La prime d'activité :

Une aide pour compléter les revenus

Depuis le 1^{er} janvier 2016, la Prime d'activité permet, sous certaines conditions, de bénéficier d'une aide pour compléter ses revenus.

➔ Avoir 18 ans ou plus

Versée mensuellement par la MSA à ses adhérents, la Prime d'activité est ouverte à tous les travailleurs de 18 ans et plus : les salariés, les exploitants, mais aussi les étudiants salariés et les apprentis.

La Prime d'activité peut être demandée pour les personnes âgées de 18 à 24 ans.

➔ Moins de 1 500 euros net par mois

Cette prestation est destinée aux salariés dont les revenus sont inférieurs à environ 1 500 euros net par mois.

Les exploitants agricoles, dont les bénéfices agricoles annuels ne dépassent pas environ 16 330 euros (pour une personne seule), peuvent également percevoir l'aide.

Les ressources prises en compte pour calculer le montant de la prime sont les revenus d'activité professionnelle ou de remplacement (indemnités chômage, indemnités maladie...), les prestations et les aides sociales, et les revenus de capitaux, du patrimoine et autres revenus imposables.

➔ Demander sa prime d'activité par Internet

Si vous remplissez les conditions d'attribution, vous devez demander la prime d'activité dans Mon espace privé du site internet de votre MSA. Si vous n'avez pas encore d'espace privé, créez-le dès à présent.

Toutes les informations sur la prime activité sont consultables sur le site Internet de votre MSA.

PRÉVENIR LA DÉTRESSE PSYCHOLOGIQUE,

L'ISOLEMENT ET LES DIFFICULTÉS

1 - La cellule de prévention des risques psycho sociaux :

→ pour qui ?

■ vous pouvez faire appel à la cellule pour vous-même ou pour quelqu'un de votre entourage familial ou professionnel, en activité ou susceptible de l'être, relevant de la MSA Grand Sud ;

■ la situation du mal-être ou de détresse peut en effet être liée à des difficultés professionnelles ou personnelles, un isolement, des problèmes sociaux, familiaux ou de santé, des difficultés de l'exploitation ou une difficulté d'adaptation face au changement.

→ quelle aide ?

■ apporter une écoute à des situations de détresse ;

■ repérer le plus tôt possible, les signes de mal être qui peuvent conduire à un acte suicidaire ;

■ orienter si nécessaire vers un accompagnement médical, psychologique, social ou professionnel.

Toutes ces interventions se font dans le respect de la confidentialité, tant sur le plan médical, personnel que professionnel.

→ Comment nous contacter ?

04 68 11 77 01

ecoute.blf@grandsud.fr

2 - Agri'écoute

■ Agri'écoute est un service d'écoute en ligne, à votre disposition au 09 69 39 29 19 (prix d'un appel local). Accessible à tout moment, il permet de dialoguer de façon confidentielle avec un professionnel.

3 - La médiation familiale permet de :

■ intervenir par un soutien d'experts et de professionnels lorsque les relations intra familiales se dégradent ;

■ limiter les effets dévastateurs sur les membres de la famille.

4 - Les actions collectives :

les travailleurs sociaux peuvent proposer des actions collectives un accompagnement de manière collective ou individuelle au profit des personnes en difficultés, sous forme d'ateliers :

■ les ateliers Avenir en soi (changements d'orientation professionnelle) ;

■ les ateliers pour les aidants ;

....

ACCOMPAGNER LE CHANGEMENT

Le dispositif de la MSA en matière d'accompagnement des agriculteurs et des salariés pour préparer la sortie de crises :

■ donner les moyens à l'agriculteur de faire le point sur ses compétences ;

■ conseiller à l'heure des choix qui peuvent se révéler nécessaires pour la viabilité de l'exploitation : reconversion, transformation de l'exploitation, choix d'un nouveau statut, retraite progressive.

Contacts utiles

- Accueil téléphonique 04 68 55 11 66

- Cellule employeur 04 68 11 76 76

- Votre délégué cantonal, relais de proximité privilégié

- Mon espace privé : service de messagerie avec réponse en 48h

Site internet : grandsud.msa.fr

Réseaux sociaux : Twitter, Facebook, LinkedIn

LA MSA Grand Sud s'est engagée à agir au profit des populations et des territoires, en promouvant une démarche sociale et solidaire, concrétisée par l'adoption de l'empreinte **M.S.A by MSA Grand Sud, pour une MSA Moderne, Sociale, et Active.**